

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**FRANCE VOLONTAIRES**

6 Rue Truillot

**94203 IVRY SUR SEINE**

**FRANCE VOLONTAIRES**

**Association loi 1901**

6 Rue Truillot

**94203 IVRY SUR SEINE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association FRANCE VOLONTAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur :

- les principes comptables suivis,
- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et plus particulièrement l'existence d'une mission donnant lieu à une convention, à laquelle est rattachée l'affectation d'un volontaire avec la ressource et l'emploi (nombre de mois volontaire) y attachés

ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données :

- dans le rapport financier préparé par le Comité Directeur ;
- dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Longjumeau, le 23 mai 2014  
Le commissaire aux comptes  
CREATIS GOMEZ & Associés représentée par :

  
Olivier LACHKAR  
Associé

  
André-Paul BAHUON  
Président

# BILAN AU 31/12/2013

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	206 456	180 725	25 731	11 261
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	23 322		23 322	23 322
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	44 846	42 168	2 678	3 476
Autres immobilisations corporelles	1 746 735	1 172 657	574 077	751 197
Immob. en cours / Avances et acomptes	4 320		4 320	25 741
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts	29 763		29 763	42 110
Autres immobilisations financières	152 638		152 638	158 507
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 208 079</b>	<b>1 395 551</b>	<b>812 529</b>	<b>1 015 614</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	2 346		2 346	2 744
Avances et acomptes versés sur commandes	1 481		1 481	2 457
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	953 994	84 287	869 707	1 100 818
Autres créances	289 162	5 175	283 987	290 770
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 523 505		1 523 505	886 729
Disponibilités	847 989		847 989	1 293 907
Charges constatées d'avance	170 948		170 948	175 118
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 789 424</b>	<b>89 461</b>	<b>3 699 963</b>	<b>3 752 543</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 997 503</b>	<b>1 485 012</b>	<b>4 512 491</b>	<b>4 768 157</b>

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	758 605	671 004
Ecart de conversion antérieurs	-1 030 062	-1 030 062
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>352 929</b>	<b>87 601</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>81 472</b>	<b>-271 457</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	70 100	54 072
Provisions pour charges	771 316	699 445
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>841 416</b>	<b>753 517</b>
Fonds dédiés sur subventions	282 200	306 161
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>282 200</b>	<b>306 161</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	66 520	18 723
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	66 520	18 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 893	184 506
Dettes fiscales et sociales	2 268 142	2 217 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 107	5 107
Autres dettes	575 571	860 739
Produits constatés d'avance	220 170	693 433
<b>DETTES</b>	<b>3 307 403</b>	<b>3 979 936</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 512 491</b>	<b>4 768 157</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013

	du 01/01/13 au 31/12/13	du 01/01/12 au 31/12/12
Prestations de services	8 475 531	8 867 692
Produits des activités annexes	194 550	97 738
Subventions d'exploitation	7 005 694	7 512 180
Reprises et Transferts de charge	507 782	384 628
Autres produits	25 177	20 739
Cotisations	506	782
Report des ressources	306 161	110 191
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>16 515 402</b>	<b>16 993 951</b>
Achats de matières premières	4 002	6 132
Autres achats non stockés	458 783	384 934
Charges externes	4 244 828	4 150 103
Impôts et taxes	416 721	462 459
Salaires et Traitements	4 339 201	4 550 897
Charges sociales	2 028 036	2 045 384
Amortissements et provisions	832 686	826 127
Engagements à réaliser	282 200	306 161
Autres charges	3 560 612	4 064 459
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 167 070</b>	<b>16 796 656</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>348 332</b>	<b>197 296</b>
Produits financiers	20 079	25 406
Charges financières	43 854	59 593
<b>Résultat financier</b>	<b>-23 774</b>	<b>-34 187</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>324 558</b>	<b>163 109</b>
Produits exceptionnels	158 968	152 595
Charges exceptionnelles	130 596	228 103
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>28 371</b>	<b>-75 508</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>352 929</b>	<b>87 601</b>

## ANNEXE

---

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 4 512 491 € et au compte de résultat de l'exercice qui enregistre un gain de 352 929 €.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Ils sont tenus en euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les notes suivantes font parties intégrante des comptes annuels.

*Objet social de l'association : conformément à l'article 1 de ses statuts « France Volontaires », association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES) et de contribuer à leur mise en œuvre. Ce projet s'exprime dans le respect des valeurs énoncées dans la charte commune à laquelle adhèrent les organismes d'envoi de volontaires et les volontaires eux-mêmes.*

*S'inspirant des principes républicains qui fondent la vie citoyenne et démocratique de la France et des valeurs communes à ses membres, elle contribue à développer et renforcer la solidarité entre les peuples grâce aux échanges entre les volontaires, les organismes d'envoi et d'accueil.*

L'activité de l'association est localisée dans 59 pays et quatre continents.

Le traitement comptable et financier est réalisé au siège et porte sur 68 unités (dont 7 délégations régionales, 24 délégations nationales, le Siège ainsi que 3 antennes France).

## **I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 8 avril 1999, le plan comptable des associations et fondations a été appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 (règlement CRC 99-03 du 29 04 99 modifié).

### **Changement de méthode comptable (pour mémoire)**

Depuis l'exercice 2007, il n'existe plus d'écart de conversion pour les comptabilités des établissements tenues dans une monnaie dont le cours est variable par rapport à l'euro.

En effet jusqu'au 31 décembre 2006, les établissements étaient considérés comme des **établissements autonomes**. Ainsi, la comptabilité était tenue en monnaie locale et convertie **annuellement** en euros.

Cette conversion générait tous les ans des écarts de conversion comptabilisés en fonds propres selon les préconisations du plan comptable.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les comptabilités des délégations sont tenues en monnaie locale et converties **mensuellement** en euros. Ainsi, le gain ou la perte de change par rapport à l'euro est généré mensuellement.

Aucun écart de conversion n'est donc constaté depuis cette date.

L'écart de conversion figé au 31/12/06 sera apuré définitivement lors de la fermeture totale des établissements concernés (voir liste § 3.1)



## **II. NOTE SUR L'ACTIF DU BILAN**

### **II.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financière**

La méthode des coûts historique est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- Logiciel : 1 an
- Matériels : 7 ans
- Outillage : 5 ans
- Matériel roulant : 4 ans
- Mobilier : 7 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Ordinateurs :
  - o Portables : 3 ans
  - o Fixes : Siège : 5 ans / Terrain : 4 ans
- Mobilier logement VP : 4 ans
- Logement salariés expatriés :
  - o Electroménager : 4 ans
  - o Meubles : 7 ans

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un Espace volontariat sont amortissables sur 3 ans quelque soit le type d'immobilisation.

Les agencements et installations réalisés dans le cadre de l'installation du Siège au 6, rue Truillot à Ivry-sur-Seine sont amortis sur 9 ans, durée du bail commercial signé.

#### **II.1.1. Tableau des variations des immobilisations brutes**

Les diminutions sont constituées essentiellement par la valeur d'origine des éléments actifs cédés ou mis au rebut (cf. tableau A ci-après).

Un inventaire des immobilisations a été réalisé au 31/12/2013 au sein des délégations et du Siège de France Volontaires.

Les avances et acomptes sont principalement constitués d'un acompte sur l'achat de matériel informatique et d'une avance pour la refonte du site Internet.

#### **II.1.2. Tableau des variations des amortissements**

(cf. tableau B ci-après)

#### **II.1.3. Immobilisations financières**

(cf. tableau C ci-après)

A/ Tableau des variations des immobilisations brutes

Immobilisations	Début	Augmentation		Diminution		Fin
		Acquisitions	Transfert de poste à poste	Cessions	Transfert de poste à poste	
Logiciel informatique	152 165	54 291				206 456
Autres immobilisations incorporelles	23 322					23 322
Terrain et Construction/sol d'autrui	44 847					44 847
Agencement & inst. divers	344 541	2 857		928		346 471
Matériel de transport	765 888	29 963		169 876		625 975
Mobilier matériel de bureau	386 044	13 484		37 182		362 346
Mobilier de logement	96 221	9 415		15 660		89 976
Matériel informatique	310 627	21 121		38 417		293 331
Autres immobilisations	46 422	915		18 702		28 635
Avances et acomptes	25 741	26 579			48 000	4 320
<b>Total</b>	<b>2 195 818</b>	<b>158 626</b>	<b>0</b>	<b>280 765</b>	<b>48 000</b>	<b>2 025 679</b>

B/ Tableau des variations des amortissements

Immobilisations	Début	Augmentation		Diminution		Fin
		Dotations	Transfert de poste à poste	Reprises	Transfert de poste à poste	
Logiciel informatique	140 903	39 822				180 725
Terrain et Construction/sol d'autrui	41 370	797				42 168
Agencement & inst. divers	75 166	40 227		145		115 247
Matériel de transport	597 978	79 313		155 920		521 372
Mobilier matériel de bureau	214 734	48 314		37 158		225 889
Mobilier de logement	54 158	10 921		7 674		57 405
Matériel informatique	221 253	47 529		36 472		232 310
Autres immobilisations	35 258	3 877		18 701		20 434
<b>Total</b>	<b>1 380 821</b>	<b>270 800</b>	<b>0</b>	<b>256 070</b>	<b>0</b>	<b>1 395 551</b>

C/ Immobilisations financières

Immobilisations	Début	Augmentations et transfert de poste à poste	Diminutions et transfert de poste à poste	Fin
Prêt au personnel local	42 111	71 149	83 497	29 763
Cautionnement	159 580	17 670	24 612	152 638
<b>Total</b>	<b>201 691</b>	<b>88 819</b>	<b>108 109</b>	<b>182 401</b>

## II.2. Stocks

Les stocks sont composés de bons de carburant à Madagascar.

## II.3. Disponibilités et découverts bancaires

<b>Disponibilités et découverts bancaires</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Valeur mobilière de placement	1 523 505	886 729
Comptes bancaires "spécifiques"	0	40
Comptes bancaires non spécifiques	740 691	1 156 950
Caisses	49 283	33 146
Régies d'avance	43 082	103 771
Virement interne	14 932	
<b>Sous total I</b>	<b>2 371 493</b>	<b>2 180 636</b>
Découverts bancaires	1 610	3 427
Régies d'avance	64 911	15 296
<b>Sous total II</b>	<b>66 521</b>	<b>18 723</b>
<b>Disponibilités "nettes" (I-II)</b>	<b>2 304 973</b>	<b>2 161 913</b>

## II.4. Créances bailleurs

Méthode de comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations :

- ⇒ Passage en clients douteux de 100 % de la créance lorsque celle-ci a 6 mois ou plus ;
- ⇒ Dépréciation de 100 % de la créance lorsqu'elle a un an ou plus.

Au 31/12/2013, les créances bailleurs sont de 953 994 € dont 113 315 € de créances douteuses. Ces dernières ont été provisionnées à hauteur de 84 287 €.

Parallèlement, les avances bailleurs sur convention sont de 468 237 € et figurent au passif du bilan dans le poste « autres dettes ».

Ainsi les créances nettes bailleurs s'élèvent à 485 757 €

## II.5. Etat des échéances des créances

Rubriques et postes	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
<b>Créances</b>			
Fournisseurs (avances)	1 481	1 481	
Bailleurs créances (usagers et comptes rattachés)	953 994	953 994	
Personnel acomptes	16 231	16 231	
Autres créances	272 931	272 931	
<b>Sous-total autres créances</b>	<b>289 162</b>	<b>289 162</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>170 948</b>	<b>170 948</b>	
<b>Total créances</b>	<b>1 415 585</b>	<b>1 415 585</b>	

créatis audit

### III. NOTE SUR LE PASSIF DU BILAN

#### III.1. Fonds propres

Fonds propres	Début	Augmentations	Diminutions	Fin
Report à nouveau	671 004	87 601		758 605
Résultat	87 601	352 929	87 601	352 929
Ecarts de conversion antérieurs	-1 030 062			-1 030 062
<b>Total</b>	<b>-271 457</b>	<b>440 530</b>	<b>87 601</b>	<b>81 472</b>

#### Historique Ecarts de conversion

HISTORIQUE DES ECARTS DE CONVERSION											
PAYS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
Guinée	28 354,30	-61 126,26	29 552,55	-81 197,09	-498,12	-64 774,76	-113 886,35	-144 999,49	-86 787,71	-69 947,20	-565 310,14
Haiti	1 313,04	-2 635,84	9 101,21	-19 750,68	-20 313,31	-99 204,64	-25 203,33	26 723,29	-851,38	1 490,59	-129 331,07
Madagascar	-4 500,14	9 921,38	-8 211,06	2 127,43	8 008,13	-30 063,39	-23 584,36	-86 068,12	-116 606,94	-20 728,08	-269 705,16
Mauritanie	-2 256,25	-31 874,96	-21 095,90	28 192,40	4 107,84	-19 266,33	-20 189,35	-1 791,10	3 888,57	-4 218,21	-64 503,28
Burundi			-4 537,95	-8 855,31	-19 988,42	-44 203,89	-12 267,56	-2 021,14	-2 559,64	557,01	-93 876,90
Sao Tomé					-3,40	3,40	-10 620,40	-113,09	2 786,07	-171,66	-8 119,08
Maroc							144 477,85	-139 241,56	-2 947,41	3 117,47	5 406,35
Comores							-40 143,27	-1 262,24	-258,90	-174,10	-41 838,51
Afrique Australe*					-523,49	523,49	34 934,75	26 846,19	75 146,93	288,35	137 216,22
<b>Total année</b>	<b>22 910,95</b>	<b>-85 715,68</b>	<b>4 808,85</b>	<b>-79 483,26</b>	<b>-29 210,78</b>	<b>-256 986,12</b>	<b>-66 482,05</b>	<b>-321 927,26</b>	<b>-128 190,40</b>	<b>-89 785,83</b>	<b>-1 030 061,57</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>22 910,95</b>	<b>-62 804,73</b>	<b>-57 995,88</b>	<b>-137 479,14</b>	<b>-166 689,91</b>	<b>-423 676,03</b>	<b>-490 158,08</b>	<b>-812 085,34</b>	<b>-940 275,74</b>	<b>-1 030 061,57</b>	<b>-1 030 061,57</b>

\*Afrique australe (y compris Mozambique)

### III.2. Provisions pour risques et charges et provisions sur l'actif circulant

Provisions pour risques et charges	Début	Dotations	Reprises	ecart de change	Transfert de compte	Fin
<b>Provisions pour risques</b>						
Risques pays	32 500		7 500			25 000
Diverses						
Risques sociaux (1)	0	25 000				25 000
Madagascar (2)	21 572		1 472			20 100
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>54 072</b>	<b>25 000</b>	<b>8 972</b>			<b>70 100</b>
		(C)	(C)			
<b>Provisions pour charges</b>						
Fonds d'entraide	42 330	15 192	8 995			48 527
Fonds de formation salariés droit français	102 917	95 036	66 681			131 272
Fonds de formation salariés droit extra communautaire	43 678	50 000	24 911			68 766
Fonds de retraite (3)	377 928	397 010	377 928			397 010
Fonds appui aux initiatives de valorisation du volontariat (4)	74 905		11 500			63 405
Fonds de l'emploi	48 210					48 210
Provisions pour charges siège (5)	9 476	4 649				14 125
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>699 444</b>	<b>561 887</b>	<b>490 015</b>			<b>771 316</b>
		(A)	(A)			
<b>Provisions pour dépréciation dépôts et cautionnements</b>	<b>Début</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>			<b>Fin</b>
Sénégal (6)	629		629			0
Tchad (6)	444		444			0
<b>Total</b>	<b>1 073</b>	<b>0</b>	<b>1 073</b>			<b>0</b>
		(B)	(B)			
<b>Provisions créances bailleurs</b>	<b>Début</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>ecart de change</b>	<b>Transfert de compte</b>	<b>Fin</b>
Siège	17 004					17 004
Bénin	0					0
Burkina	1 494					1 494
Burundi	9 863					9 863
Cambodge	10 568		7 367			3 201
Centrafrique	0	3 495				3 495
Congo	1 568		1 568			0
Cote d'Ivoire	5 104		1 800			3 304
Gabon	1 311		616			695
Ghana	8 210		8 210			0
Guinée Bissau	1 713		1 713			0
Guinée Conakry	2 090		2 090			0
Haiti	10 875		10 875			0
Liban	0	4 285				4 285
Madagascar	51 843		12 699			39 145
Mali	1 867		1 867			0
RDC Congo	8 400		8 400			0
Sénégal	9 799		7 999			1 800
Sao Tome	0	1 260	1 260			0
<b>Total</b>	<b>141 710</b>	<b>9 040</b>	<b>66 463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 287</b>
		(C)	(C)			
<b>Provisions pour dépréciation autres actifs</b>	<b>Début</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>			<b>Fin</b>
Mauritanie (7)	1 007	2 507	1 089			2 425
Siège (8)	0	2 750				2 750
<b>Total</b>	<b>1 007</b>	<b>5 257</b>	<b>1 089</b>			<b>5 175</b>
		(C)	(C)			
Exploitation (A)		561 887	490 015			
Financier (B)		0	1 073			
Exceptionnel (C)		39 297	76 523			
<b>TOTAL</b>		<b>601 184</b>	<b>567 612</b>			

- (1) Dotation d'une provision pour risque après l'identification de risques sociaux concernant la prévoyance groupe.
- (2) Reprise à hauteur de la diminution de la dette de la case de passage de Madagascar.
- (3) L'évaluation du Fonds de retraite est faite sur la base d'une mise à la retraite du salarié par l'employeur lorsque le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein. L'indemnité de départ à la retraite est calculée par palier en fonction de l'ancienneté du salarié chez France Volontaires. Elle correspond à 1 mois de salaire pour 3 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté, 3 mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté, 4 mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté, 5 mois de salaire pour 20 ans d'ancienneté et 6 mois de salaires au-delà de 30 ans d'ancienneté. L'indemnité tient compte de l'ancienneté au moment du départ et de l'évolution annuelle moyenne des salaires chez France Volontaires. Le calcul de la provision du fonds de retraite au 31/12/2013 est pondéré par la probabilité de survie par âge (table de mortalité), la probabilité de présence par âge et statut (taux de turn-over), et est actualisé sur la base d'un taux de rendement évalué à 3 % en 2013.
- (4) Reprise du fonds à hauteur de six initiatives qui ont été entièrement financées en 2013 (initiatives des associations FLA-KULTUR, ADOS, Echanges et Partenariats, Via Brachy, Pays de Savoie Solidaires et Enfants des Andes).
- (5) Provision pour charges sociales pour un ancien salarié expatrié (8 922 €) et provision pour charges de personnel (rente éducation et prévoyance) pour les salariés basés à l'île de la Réunion (5 203 €).
- (6) Reprise des provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements après constatation de leurs remboursements.
- (7) Provision correspondant à la créance constatée en octobre 2011 sur un prestataire. La dotation correspond à la réévaluation de la créance en janvier 2013 et la reprise aux remboursements effectués par le créancier sur l'ensemble de l'année 2013.
- (8) Provision correspondant à la créance constatée sur une ancienne volontaire (avance sur frais médicaux).

### III.3. Fonds dédiés sur subventions

Origine des financements	Début	Entrées	Sorties	Fin
Subvention de fonctionnement	100 000	282 200	100 000	282 200
Subvention projet Eurosha	206 161		206 161	0
<b>Sous total fonds Dédiés</b>	<b>306 161</b>	<b>282 200</b>	<b>306 161</b>	<b>282 200</b>
<b>Total</b>	<b>306 161</b>	<b>282 200</b>	<b>306 161</b>	<b>282 200</b>

### III.4. Etat des échéances des dettes :

Rubriques et postes	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
<b>Dettes</b>			
<b>Fournisseurs</b>	<b>171 893</b>	<b>171 893</b>	
Fonds de pécule	379 754	274 075	105 679
Personnels (Dettes sociales)	785 032	785 032	
Organismes sociaux	1 053 319	1 053 319	
Dettes fiscales	50 037	50 037	
<b>Sous-total dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 268 142</b>	<b>2 162 463</b>	<b>105 679</b>
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>5 107</b>	<b>5 107</b>	
Bailleurs avances conventions	468 237	468 237	
Autres dettes	107 334	107 334	
<b>Sous-total Autres dettes</b>	<b>575 571</b>	<b>575 571</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>220 170</b>	<b>220 170</b>	
<b>Total dettes</b>	<b>3 240 883</b>	<b>3 135 205</b>	<b>105 679</b>

creatis audit



## **IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **IV.1. Prestations de services : 8 475 531 € contre 8 867 692 € en 2012**

Ce montant intègre :

- Les commandes du ministère des Affaires Etrangères : 5 304 788 € contre 5 918 477 € en 2012. Ce montant intègre la couverture de l'activité d'envoi de volontaires (5 055 166 €) et des commandes annexes (service civique).
- Le cofinancement des coûts volontaires par les partenaires (logement compris) : 2 268 741 € contre 2 470 043 € en 2012.

### **IV.2. Subventions : 7 005 694 € contre 7 512 180 € en 2012**

Ce montant comprend principalement la subvention du Ministère des Affaires Etrangères (282 200 € au titre de l'année 2012 et 6 968 110 € au titre de l'année 2013 dont 644 000 € pour le Service civique).

### **IV.3. Résultat exceptionnel : 28 371 € contre - 75 508 € en 2012**

#### **IV.3.1. Produits exceptionnels : 158 968 € contre 152 595 € en 2012**

- Produits des cessions des immobilisations : 43 981 € contre 9 945 € en 2012

Concerne la vente d'immobilisations, principalement des véhicules et du mobilier.

- Gains sur opérations : 33 097 € contre 25 207 € en 2012

Se répartissent sur 12 unités dont les plus significatifs sont réalisés à Madagascar, au Burundi, au Tchad, à Haïti et au Laos.

- Reprises provisions exceptionnelles : 76 524 € contre 111 005 € en 2012 (cf. §3.2).

#### **IV.3.2. Charges exceptionnelles : 130 596 € contre 228 103 € en 2012**

- Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés : 24 694 € contre 2 360 € en 2012

Concerne l'amortissement des immobilisations cédées ou mise au rebut dans l'année, principalement des véhicules et du mobilier.

- Pertes sur opérations : 48 509 € contre 162 891 € en 2012

Se répartissent sur 16 unités (contre 14 en 2012) dont les plus significatives sont constatées à Madagascar, au Sénégal, au Ghana et en Haïti.

- Dotations aux provisions exceptionnelles : 39 297 € contre 60 046 € en 2012 (cf. § 3.2)

## **V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

En 2013, les contributions volontaires en nature dont a bénéficié France Volontaires, entre autre à travers ses différentes représentations, sont essentiellement constituées de bénévolat, de mises à disposition gratuites de locaux, de logements ou de matériels et de dons en nature.

La valorisation des contributions volontaires en nature pour 2013 est la suivante :

- Logements des volontaires : 192 179 € contre 272 900 €
- Bénévolat : 64 222 € contre 41 560 € en 2012
- Prestations en nature : 69 500 € contre 33 260 € en 2012
- Mise à disposition : 39 907 € contre 17 902 € en 2012

Les méthodes de valorisation des contributions en nature sont les suivantes :

### ❖ Le Bénévolat

Les heures bénévoles qui ont été valorisées sont constituées d'interventions de conférenciers, de formateurs, de reporters au profit de l'association à titre gratuit. Par ailleurs, des heures bénévoles effectuées dans le cadre d'un appui logistique aux événements organisés par France Volontaires (techniciens, hôtesse, etc.) ont été constatées.

Ces heures bénévoles sont évaluées aux tarifs du personnel de remplacement, sur la base d'un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses. Ce tarif correspond à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé.

Par conséquent, chaque représentation a évalué les heures bénévoles en fonction du coût des salaires au niveau local. A défaut de ces informations, les heures ont été évaluées en fonction des tarifs habituels appliqués à France Volontaires dans le cadre d'une prestation similaire.

Pour l'évaluation chiffrée des heures bénévoles au siège, elle a été effectuée en fonction de la grille salariale de France volontaires communiquée par les ressources humaines.

### ❖ Les mises à disposition

Il s'agit pour la plupart du temps de mises à disposition de salles de réunion, de locaux d'exposition, de matériels (chaises, sonorisation, véhicule, etc.)

Ces contributions sont valorisées au prix du marché, soit en demandant une facture pro-forma ou tout autre document permettant de déterminer la valeur du bien à la date de la mise à disposition, ou en utilisant les barèmes professionnels de biens d'occasion existants sur les marchés concernés.

Chaque représentation a donc évalué les mises à dispositions de biens en fonction des tarifs localement appliqués sur le marché. A défaut de ces renseignements, les tarifs habituels payés par France Volontaires pour le même type de prestations ont été appliqués.

### ❖ Les dons en nature

Dans la rubrique des dons en nature, des prises en charge de cocktails, des couvertures médiatiques, des dons de lots de tombola ont été entre autres constatés.

La valeur de ces dons est estimée en fonction de ce que cela aurait coûté à l'association si elle avait dû acheter la marchandise donnée.